



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06/08

Séance du 16 octobre 2025

Date de la convocation :

9 octobre 2025

Affichage de la convocation :

10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, seize octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à N. BOURGEOIS), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	17
procurations :	5
absents :	5
votants :	22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA SATHONETTE ET SUR LES GARAGES DE LA POLICE MUNICIPALE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur explique que les travaux d'installation de plusieurs panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette et sur les garages de la Police Municipale validés en 2024 sont désormais terminés.

L'installation des panneaux sur le toit des garages était une tranche optionnelle mais a été validée lors de l'analyse des offres.

Le coût total de l'opération s'élève à 50 690 € HT.

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau doit participer au financement de ce projet au titre du fonds de concours « transition écologique ».

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Tranche Ferme			Co-financements demandés		
Phase 1 - Restaurant scolaire			CCMP		
Etude	3 490 €		Fonds de concours transition écologique	25 345 €	50%
Fourniture des panneaux/composants et pose	36 500 €				
Phase 2 - Police municipale			Fonds propres - Autofinancement		
Etude structure	1 100 €		Commune	25 345 €	50,00%
Etude de capacité solaire et économique	600 €				
Sous total Tranche Ferme	41 690 €	82,25%			
Tranche optionnelle					
Fourniture et pose - Police Municipale	9 000 €				
Sous-Total Tranche Optionnelle	9 000 €	17,75%			
Total	50 690 €	100,00%	Total	50 690 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement pour le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette et du garage de la Police Municipale,

AUTORISE le maire à solliciter les fonds de concours de la CCMP pour le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette et sur les garages de la Police municipale,

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

